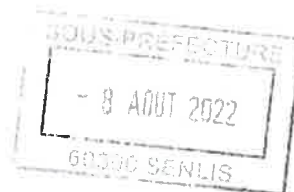




■ DECISION MUNICIPALE 2022 - 343

Autres types de contrats

Le Maire de la Ville de CREIL,
Direction générale des services techniques



- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020, certifiée exécutoire le 15 juillet 2020 portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ Considérant :

La proposition présentée par la société HEXATEL SAS – sise 2, rue Alain Colas CS 70028 à Noyal sur Vilaine (35539) cedex, concernant la maintenance des alarmes anti-intrusion dans divers bâtiments communaux suivant la liste jointe

■ Décide :

Article 1 : de signer le contrat de maintenance des alarmes anti-intrusion dans divers bâtiments communaux suivant la liste jointe, avec la société HEXATEL SAS sise 2, rue Alain Colas CS 70028 à Noyal sur Vilaine (35539) cedex

Article 2 : de fixer la durée du contrat à un an (1) à compter de sa date de notification

Article 3 : de fixer le montant annuel de la redevance à 15 000€ HT (quinze mille euros hors taxes) soit 18 000€ TTC (dix huit mille euros toutes taxes comprises)

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes aux crédits ouverts à cet effet au budget de la ville

Article 5 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lamerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Certifiée exécutoire la

présente décision municipale,
CREIL, le **19 AOUT 2022**
Le Maire,
Par délégation,
La directrice générale des services techniques
Marie Claire GIBERGUES



Fait à Creil le 8 juillet 2022

Jean Claude VILLEMEN

Maire de Creil
Président de l'ACSO

